

Décision n°2025-31-subvention

Décision portant validation du versement d'une subvention à au BDS de l'IUT budget 2025

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président en matière de versement de subventions,

Vu la décision du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie en date du 7 juillet 2025,

Considérant la demande d'autorisation d'engagements des dépenses sur le budget 2025 de l'IUT pour financer la 5^{ème} vague des demandes de subventions émanant des diverses associations du Bureau des Sports des Départements de l'IUT,

Considérant la demande de subvention supplémentaire émanant du Bureau des Sports de l'IUT pour l'organisation du gala traditionnel de remise de diplômes et récompensant les talents étudiants ayant eu lieu le 17 mai 2025 à la Friche de la Belle de mai,

Considérant que participent à ce gala les anciens diplômés, la promotion actuelle ainsi que l'ensemble des étudiants inscrits à l'IUT,

Considérant que la subvention sollicitée auprès de la Mairie d'Aix en Provence par le BDS de l'IUT n'a pas été perçue par le BDS d'e l'IUT, ce qui engendre d'importantes difficultés financières pour son bon fonctionnement,

Considérant que la soirée de gala a réuni plus de personnes qu'initialement prévues,

Considérant que le soutien financier de l'IUT contribue au bon fonctionnement des activités de l'ensemble des associations étudiantes de la composante et en particulier celle de l'association sportive de la composante qui participe activement à la vie universitaire de la composante,

Considérant que la vie étudiante fait partie des missions relevant de l'université,

Considérant le caractère favorable de la décision du Conseil de l'IUT en date du 7 juillet 2025,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Est approuvée l'attribution d'une subvention supplémentaire d'un montant total de cinq mille euros (5 000€) à l'association du Bureau des Sports de l'IUT pour le compte de l'IUT d'Aix-Marseille Université conformément à la demande d'engagement de dépenses sur le budget 2025, dans le cadre de l'organisation du gala de remise des diplômes 2024 du 17 mai 2025 à la Friche de la Belle de Mai.

Cette subvention est versée à titre exceptionnel.

Article 2 :

Le montant de l'ensemble de ces subventions est prélevé sur le budget 2025 de l'IUT, CF 9370ADAP.

Article 3 :

Les structures bénéficiaires sont tenues de produire un bilan financier attestant la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans un délai de six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Article 4 :

La Direction Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 14 novembre 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : 14 NOV. 2025

Transmise au Recteur de la région académique le : 14 NOV. 2025